

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2022**

---

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 29 novembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. MAGNIN Didier - M. PAGET Olivier - M. CECH Franck - M. TATIBOUËT Bruno - M. LEGAY Olivier - M. GIRINAL Jean Marc - M. André AURIERE - Mmes GAUTHEROT Annick - Mme GUENOT Lucienne - Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Absente excusées : Mme SOCLE Mathilde

Absent :

Date de convocation : 23 novembre 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

M. André AURIERE a été élu secrétaire.

### **Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 octobre 2022 :**

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 25 octobre 2022 et en l'absence de remarques, le conseil municipal approuve le compte rendu présenté par le Maire.

### **1/ Contrat de travail de la secrétaire de Mairie**

Le Maire explique que le contrat de travail en interim de la secrétaire de Mairie arrive à échéance. Il explique que celui-ci représente des charges supplémentaires. Le nouveau contrat sera plus favorable tant pour la commune que pour la secrétaire de Mairie.

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil approuve le contrat proposé et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **2/ ONF : présentation du devis de travaux en forêt pour l'année 2023**

Le Maire présente le devis des travaux d'investissement en forêt pour l'année 2023 qui s'élèvent à la somme de 7157,04€. Ces travaux représentent les parcelles 1R, 2R, et 33 et se décomposent :

- Parcelle 1R dégagement pour 2310€ HT
- Parcelle 33 : Dégagement Manuel pour 1148€ HT
- Parcelle 1R et 2R dégagement mécanique 3048 € HT

Soit un total de 7157,04 TTC

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de l'ONF présenté par le Maire et l'autorise à le signer ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

## Informations aux conseillers :

### 1/ Vente de bois :

Le Maire explique que la vente de bois pour l'année 2022 s'élève à 39 914 € et se décompose de la manière suivante :

Parcelle 1R-2R : Bois vendu à la scierie DESCHASSEAUX pour un montant de 21 002€  
Parcelle 15/16 : Bois vendu à la scierie DESCHASSEAUX pour un montant de 18912€

Le Conseil demande que pour la saison prochaine, le règlement d'affouage soit modifié à savoir :  
Tout engagement sera facturé.

### 2/ Enquêtes Publiques PLUI

Le Maire indique que la CCPR, Madame la Présidente a diligenté l'ouverture de l'enquête publique unique, pour le projet de plan local d'urbanisme sur les 33 communes:

- A l'abrogation des 15 cartes communales,
  - Au projet de création, de 4 nouveaux périmètres délimités sur les territoires : Boulton, Etuz, Voray et Buthiers (ABF)
  - Du projet de modification du Site Remarquable de Fondremand.
- Ces enquêtes auront lieu du lundi 12 décembre au jeudi 26 janvier 2023 (inclus).

Des permanences auront lieu dans chaque commune, dont une à Buthiers le mardi 27 décembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Il y a lieu pour la commune :

- d'apposer une affiche A2 au tableau d'affichage qui sera vérifiée par un Huissier de Justice pendant toute la durée de l'enquête.
- de distribuer à tous les foyers l'avis sur papier A4 de l'enquête

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre dans les communes ou au siège de la CCPR
- Par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur : A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête – Projet de PLUI – Rue des Frères Lumière 70190 Rioz.
- par voie électronique : [enquete-publique-4167@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4167@registre-dematerialise.fr)

### 3/ Présentation du nouveau périmètre ABF :

Le Maire expose que le nouveau périmètre ABF tel qu'il a été présenté, propose de conserver les espaces indissociables en lien avec le château de Buthiers inscrit à l'inventaire des monuments historiques ainsi que son parc.

- Le Château le 2 avril 1980
- Le parc le 7 juillet 1993

Une délibération de la CCPR datant de décembre 2017 a été prise.

### 4/Recensement de la population :

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Annick GAUTHEROT sera la coordonnatrice de la commune et Adrien PETIT sera l'agent recenseur.

L'INSEE attribue une somme de 579 € pour l'agent recenseur et la coordonnatrice qui n'a pas souhaitée être rémunérée .

**5/ Fête de fin d'année :**

- L'installation du sapin se fera le 03 décembre à 8h30
- La commune organisera une distribution de friandise le 14 décembre pour les enfants de primaire de la communes .
- Les colis de Noël seront distribués le 24 décembre à partir de 10H00
- Les Voeux du Maire auront lieu le 07 janvier 2022 2023 à 17H00
- La Galette des Anciens se déroulera le 27 janvier à partir de 15h00

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

MAGNIN Didier

